

**Département de la Corrèze**  
**COMMUNE DE LE PESCHER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23 août 2022**

<b>Membres en exercice :</b>	
	11
<b>Présents</b>	7
<b>Procurations</b>	3
<b>Abstentions</b>	0
<b>Votants</b>	10
<b>Pour</b>	10
<b>Contre</b>	0

L'an deux mil vingt-deux, le 23 août, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de LE PESCHER, sous la présidence de Monsieur GALINON Éric, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 16 août 2022**

**Présents :** GALINON Éric – LAROCHE Vincent – BROUSSOLLE Alain – JOUVENEL Lamduan – LAROCHE Bernard – PARILLAUD Yoann – REYGNER Laure

**Absents :** DRÉON Sylvie (procuration à PARILLAUD Yoann) - MARSALLON Olivier (procuration à LAROCHE Vincent) - MOREIRA Marissa - RATHONIE Méric (procuration à GALINON Éric)

**Secrétaire de séance :** LAROCHE Vincent

**Délibération n° 2022-43 : Création emploi adjoint technique territorial.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n° 54-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2020 adopté par le Conseil Municipal le 10 décembre 2019,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE la création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires.

MODIFIE le tableau des emplois joint en annexe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Eric GALINON



Transmise au Contrôle de légalité et affichée : 24 AOUT 2022

Signé par : Eric GALINON  
 Date : 24/08/2022  
 Qualité : Maire de Le Pescher

Envoyé en préfecture le 24/08/2022

Reçu en préfecture le 24/08/2022

Affiché le

SLO

ID : 019-211916309-20220823-202243-DE

## MAIRIE DE LE PESCHER

### TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2022

Annexe à la délibération du Conseil Municipal n° 20022-43 en date du 23 août 2022

Filière	Cadre d'Emploi	Grade	T.C.	T.N.C.	Pourvus	Non pourvus
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	1		1	0
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1		1	0
Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise		1 (21.99 H)	1	0
	Adjoint technique	Adjoint technique territorial		1 (25,00 H)	1	0
	Adjoint technique	Adjoint technique territorial		1 (8,42 H)	1	0

Le Maire



Éric GALINON